

Communiqué de presse – Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver d’Alpes 2030
Conseil d’administration de la Solideo Alpes 2030

Marseille, le 2 juillet 2026

Réuni ce jour sous la présidence de Fabrice Pannekoucke, le Conseil d’administration de la Solideo Alpes 2030 a validé plusieurs décisions stratégiques et opérationnelles.

Sur le plan stratégique, les administrateurs ont adopté les modalités de gestion du fonds d’innovation proposées par le comité d’innovation.

À la suite du dévoilement, le 29 juin 2026, de la carte des sites de compétition par le Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), le Conseil d’administration a également acté la clôture de l’ensemble des opérations initialement envisagées à Nice.

Cette séance marque une étape importante dans l’avancement opérationnel des projets portés par la Solideo Alpes 2030 sur l’ensemble des territoires concernés.

Pour le site briançonnais :

Concernant le village des athlètes de Briançon, après plus d’une année de dialogue compétitif engagée à la suite de la publication, le 22 mai 2025, de la consultation des opérateurs immobiliers, le Conseil d’administration a été informé de la désignation, sous réserve de finalisation des négociations, du groupement d’opérateurs conduit par Linkcity, associé à Edifim, Elegia et AAPP pour le Fort des-Trois-Têtes et du groupement conduit par Icade, associé à W&A Architectes et NDA Architectes pour l’Usine de la Schappe. Le dialogue avec les opérateurs se poursuit désormais jusqu’au dépôt des permis de construire et des autorisations de travaux au titre des monuments historiques, prévu à la fin de l’été 2026.

Les administrateurs ont approuvé la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage entre l’État et la Solideo Alpes 2030 pour la rénovation des remparts du Fort des Trois-Têtes. Afin de sécuriser les accès au futur quartier du Fort des Trois-Têtes et aux chantiers associés, une convention de transfert de maîtrise d’ouvrage a également été validée entre le Département des Hautes-Alpes, la Communauté de communes du Briançonnais et la Solideo Alpes 2030 pour la réalisation d’un giratoire d’accès.

Enfin, concernant le futur pôle d’échanges multimodal (PEM) de la gare de Briançon, qui sera réalisé sous maîtrise d’ouvrage de SNCF Gares & Connexions, le Conseil d’administration a approuvé une convention d’objectifs. Ce projet prévoit notamment la

création d'une passerelle piétonne, la modernisation du bâtiment voyageurs, le développement des mobilités douces, le réaménagement de la gare routière, la création de cinq quais et la restructuration des espaces de stationnement.

Pour le site de Savoie :

Les administrateurs ont validé la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du transport par câble reliant la gare SNCF d'Aime-La Plagne à la gare routière de La Plagne. Le projet comprend également la réalisation d'un passage souterrain à La Plagne, des aménagements et équipements associés à la liaison piétonne entre la gare amont, la gare routière et le front de neige, ainsi que la création d'un parking au droit de la gare aval à Aime. La notification du marché de conception-réalisation est prévue au printemps 2027.

Le Conseil d'administration a également approuvé la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation des tremplins olympiques de Courchevel. Le programme de travaux comprend le confortement géotechnique des deux tremplins, la rénovation des équipements sportifs, la réhabilitation de la remontée mécanique existante, la modernisation des tours et bâtiments associés ainsi que la rénovation de l'éclairage sportif et des réseaux techniques. La publication du marché de conception-réalisation est prévue en septembre 2026.

Pour le site de Haute-Savoie :

Le Conseil d'administration a validé la convention d'objectifs relative à la construction d'un « pôle indoor » porté par la commune de La Clusaz. Ce complexe sportif polyvalent accueillera des espaces dédiés à l'escalade, au freestyle, à la musculation, aux pratiques douces ainsi qu'à la détente. Le permis de construire a été déposé en mars 2026 et les travaux devraient débuter à l'automne 2026.

Au Grand-Bornand, le Conseil d'administration a validé une convention d'objectifs relative à l'aménagement du carrefour du Borne pour en améliorer sa fonctionnalité et renforcer la sécurité de ses usagers. Une deuxième convention d'objectifs a été approuvée pour la reconstruction du pont de la Broderie. Ce projet prévoit la réalisation d'un nouvel ouvrage permettant le franchissement du Borne et de la piste de ski de fond, en remplacement du pont actuel devenu inadapté et fortement dégradé.

« La validation de la carte des sites, intervenue quelques jours avant ce Conseil d'administration, constitue une étape décisive pour la Solideo Alpes 2030. L'établissement public dispose désormais d'un cadre clair et partagé pour poursuivre sa phase opérationnelle aux côtés des autres maîtres d'ouvrage, sur des fondations solides. Notre responsabilité est maintenant de tenir les délais, d'être au rendez-vous des territoires et de bâtir, avec l'ensemble de nos partenaires, l'héritage des Jeux d'hiver d'Alpes 2030. » **Fabrice Pannekoucke, Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Président de la Solideo Alpes 2030**

À propos de Solideo Alpes 2030

Créée par décret en février 2025, la **Société de Livraison des Ouvrages Olympiques Alpes 2030** est un établissement public chargé de la réalisation des ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030. Présidée alternativement par les deux présidents de Région Sud et Auvergne Rhône Alpes, elle veille à garantir la livraison des infrastructures dans les délais, avec un haut niveau d'exigence environnementale, d'innovation et d'héritage pour les territoires alpins.

Contact Presse :

presse@solideo2030.fr

06 64 69 19 90 / 07 71 50 50 09